

NB : un certificat de maladie est nécessaire si absence de > 2 jours

Mesures COVID-19 en milieu d'accueil ONE

Enfant de 0-3 ans fréquentant un milieu d'accueil répond à la définition de cas possible de COVID-19

Soit un symptôme majeur suivant d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : fièvre (t° intra-rectale $\geq 38^{\circ}$), toux, dyspnée

Soit deux symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente : fatigue, écoulement ou encombrement nasal, maux de gorge, anorexie, diarrhée aqueuse, douleurs musculaires, maux de tête

L'enfant est écarté du milieu d'accueil et les parents contactent le médecin traitant

Evaluation par le médecin traitant:

- 1) Frottis pour le COVID-19 nécessaire chez l'enfant que si l'état clinique nécessite une hospitalisation ou que le résultat implique que des mesures doivent être prises pour protéger les contacts étroits (par exemple, lorsqu'il y a un autre cas COVID-19 dans le milieu d'accueil, ou lorsqu'un membre de la famille est à risque de développer une forme sévère de la maladie).
S'assurer que l'enfant ne vit pas sous le même toit qu'une personne suspecte COVID-19 en attente de résultats

Frottis pas nécessaire chez l'enfant et isolement pas nécessaire

L'enfant sera gardé à la maison jusqu'à amélioration de son état de santé, absence de fièvre pendant au moins 24h, et disparition des symptômes.

Frottis réalisé chez l'enfant (pas de fréquentation du milieu d'accueil en attente du résultat)

Le résultat du frottis chez l'enfant est négatif

Le résultat du frottis chez l'enfant est positif:
L'enfant reste en isolement à la maison et pourra retourner à la crèche 7 jours après l'apparition des symptômes, à condition d'être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes.
Les parents sont tenus d'informer la crèche.

Enfant de 0-3 ans fréquentant un milieu d'accueil et vivant sous le même toit qu'une personne considérée comme un cas COVID-19

→ considéré comme contact étroit avec une haute probabilité d'infection

L'enfant est symptomatique

L'enfant symptomatique vivant sous le même toit qu'une personne COVID-19 est considéré comme un cas COVID-19 et peut retourner en milieu d'accueil 7 jours après l'apparition des symptômes à condition d'être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes.

L'enfant est asymptomatique

L'enfant reste en quarantaine 14 jours après le dernier contact avec la personne infectée. Un frottis n'est pas nécessaire. Si l'enfant devient symptomatique en cours de quarantaine, il est considéré comme un cas COVID-19 et peut retourner en milieu d'accueil 7 jours après l'apparition des symptômes à condition d'être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes.

Pas de fermeture de la section

Il s'agit du seul enfant testé COVID-19 positif dans la bulle:
Pas de fermeture de la section.
Les enfants et le personnel de la bulle ne doivent pas être testés.
Le milieu d'accueil informe les parents de la section, qui surveilleront durant 14 jours l'apparition de symptômes chez leur enfant.

Si une puéricultrice/accueillante présente des symptômes et répond à la définition de cas possible COVID-19 elle doit être testée

Si >1 enfant COVID-19 positif dans la bulle (on considère qu'il s'agit d'un cluster):

OU
Puéricultrice/accueillante testée COVID-19 positive:
Fermeture de la section pendant 14 jours.
Les enfants et le personnel de la bulle sont placés en quarantaine.
Le personnel de la bulle est testé.
Il n'est pas nécessaire de tester les enfants de la bulle.

Si un autre enfant de la même bulle remplit la définition de cas possible COVID-19 dans les 14 jours, cet enfant doit être testé